SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 AVRIL 2021 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil communautaire convoqué en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 24 mars 2021, s'est réuni le 1 avril 2021 à 17 heures 15, en Visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

Présents :
Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Isabelle DEVAUX, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Armel FROGER, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Thierry MORISSET, Guillaume MARTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Alain BOURDIN, Eric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Alain BOISSONNOT, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA, Béatrice BERTRAND, Loïc BIDAULT, Arlette BOURDIER, Laurence CAILLAUD, Bertrand CHANDOUINEAU, Bruno CHEPTOU, Michel DELPHIN, Stéphanie ELIE, Colette GAGNEUX, Béatrice GUILLON, Bernard HENRY, Sylvain LEFEBVRE, Teddy LOCHARD, Claudie MARCHAND, Marc-Antoine NERON, Noël NERON, Nicole PEHU, Bruno PROD'HOMME, Patricia VILLARME
Excusé(s) :
Pierre de BOUTRAY, Christophe CARDET, Gaëlle FAURE, Didier HUCHEDÉ, Benoit LAMY, Géraldine LE COZ, Nathalie LIEBAULT, Nathalie MORON
Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :
Christophe CARDET à Jackie GOULET, Gaëlle FAURE à Astrid LELIEVRE, Didier HUCHEDÉ à Isabelle DEVAUX, Géraldine LE COZ à Bruno PROD'HOMME, Nathalie LIEBAULT à Noël NERON, Nathalie MORON à Michel PATTEE
Absent(s) :
Jean-Philippe RETIF, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Jeannick CANTIN, Benoît LEDOUX, Gilles TALLUAU, Emmanuel BRAULT, Marie-Luce DURAND, Dominique GACHET, Nathalie SECOUÉ, Sylvie TAUGOURDEAU

******

Monsieur le Président ouvre la séance,

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Communautaire désigne Jacqueline TARDIVEL et Grégory PIERRE pour remplir les fonctions de secrétaires de séance

DELIBERATION N° 2021-017- DC

ANJOU NUMÉRIQUE - COMMISSION "ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE" - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DE LA COMMISSION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **DESIGNER** l'élu référent, **Jean-Philippe RETIF**, pour participer aux travaux de la commission.

En cas d'empêchement, **Jeannick CANTIN** pourra le suppléer.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-018- DC

SIEML - COMITÉ DE PILOTAGE ET COMITÉ TECHNIQUE DU PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS) - NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de:

- **NOMMER** des représentants au comité de pilotage

  - Elu(e) titulaire : Bruno PROD'HOMME
  - Elu(e) suppléant(e) : Eric TOURON

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-019- DC

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOSSE ET DE SES AFFLUENTS - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **DESIGNER** en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal de la Losse et de ses Affluents :

	Communes	Titulaires	
		1er titulaire	2ème titulaire
1	Antoigné	MOUSSERION Eric	VIVIER Sylvain
2	Montreuil Bellay	**REULLIER Gérard**	BONNIN Jean-Michel

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-020- DC

SECTEUR CHAMP BLANCHARD - DISTRE- PARCELLES ZL 163, ZL 171, ZL 183, ZL 185, ZL 187, ZL 189, ZM 518 ET ZM 520 : APPROBATION DES DOSSIERS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLES À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ABROGER** la délibération n°2019/027 du 28 mars 2019 approuvant les dossiers d'enquête publique et parcellaire au titre de la demande de déclaration d'utilité publique pour la constitution d'une réserve foncière sur la commune de Distré, secteur du Champ-Blanchard,

- **DE VALIDER** le projet d'aménagement tel qu'annexé à la présente délibération, sur le secteur « Champ Blanchard », dans le prolongement de la zone d'activité existante sur la commune de Distré,

- **DE VALIDER** l'acquisition des parcelles par voie amiable ou par voie d'expropriation,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, en cas d'échec des négociations amiables en vue de acquisition des parcelles cadastrées ZL171, ZL183, ZL185 ZM518 et ZM520 à recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique aux fins de réalisation de travaux,

- **D'APPROUVER** le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation de travaux sur les parcelles mentionnées dans le plan périmètral annexé à la présente délibération, en application des dispositions de l'article R.112-4 du code de l'expropriation,

- **D'APPROUVER** le dossier d'enquête parcellaire constitué conformément aux dispositions de l'article R.131-3 du code de l'expropriation,

- **DE SOLLICITER** de Monsieur le Préfet de Maine et Loire l'ouverture conjointe des enquêtes d'utilité publique et parcellaire,

- **D'AUTORISER,** le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à prendre et à signer tout document inhérent à ces procédures.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-021- DC

ZAC ECOPARC SUD SAUMUR - APPROBATION DES DOSSIERS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLES À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LA CONSTITUTION DE RÉSERVE FONCIÈRE AU SEIN DE LA ZAC ECOPARC SUD

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ABROGER** la délibération n°2020-215 du 17 décembre 2020 approuvant les dossiers d'enquête publique et parcellaire préalables à la déclaration d'utilité publique pour la constitution de réserve foncière au sein du périmètre de la ZAC Ecoparc Sud et abrogeant la délibération n°2019/071 DC du 27 juin 2019 la délibération n°2019-071-DC, sans que cette abrogation n'ait pour effet de faire renaître la délibération n°2019-071 DC,

- **DE VALIDER** le projet de constitution de réserve foncière sur les parcelles mentionnées au plan périmètral annexé à la présente délibération et contenues au sein du périmètre de la ZAC Ecoparc Sud situées sur la Commune de Saumur, Commune déléguée de Saint Lambert des Levées,

- **DE VALIDER** l'acquisition des parcelles par voie amiable ou par voie d'expropriation,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, en cas d'échec des négociations amiables en vue de acquisition des parcelles cadastrées AL137, AL 700, AL 157 et pour partie les parcelles AL 158 et AL 403 à recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique aux fins de constitutions de réserves foncières,

- **D'APPROUVER** le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour la constitution d'une réserve foncière sur la Commune de Saumur, Commune déléguée de Saint Lambert des Levées au sein du périmètre de la ZAC Ecoparc Sud, en application des dispositions de l'article R112-5 du Code de l'expropriation,

- **D'APPROUVER** le dossier d'enquête parcellaire constitué conformément aux dispositions de l'article R.131-3 du code de l'expropriation,

- **DE SOLLICITER** de Monsieur le Préfet de Maine et Loire l'ouverture conjointe des enquêtes d'utilité publique et parcellaire,

- **D'AUTORISER,** le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à prendre et à signer tout document inhérent à ces procédures.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-022- DC

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SECTEUR " SAUMUR LOIRE DÉVELOPPEMENT " (PLUI SLD) - COMMUNE DE PARNAY - LIEU-DIT CHAMPS DE LA MOTTE - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE - DÉCLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ENGAGER** une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général de la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Parnay emportant la mise compatibilité du PLUi SLD,

- **De DEMANDER** au Président de prendre tout acte visant à l'organisation et à la conduite de ladite procédure,

La présente délibération sera notifiée au Préfet, au Président du Conseil Régional, au Président du Conseil Départemental, à l'organisme de gestion du Parc Naturel Régional, à la Chambre de Commerce et d'Industrie, à la Chambre de Métiers et à la Chambre d'Agriculture.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois à la mairie de Parnay ainsi qu'au siège de la communauté et publié au recueil des actes administratif de la Communauté d'Agglomération.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-023- DC

RÈGLEMENT COMMUNAUTAIRE DES AIDES FINANCIÈRES AU LOGEMENT - PARC PRIVÉ : INTÉGRATION D'UN NOUVEAU CHAPITRE PORTANT ABONDEMENTS SPÉCIFIQUES "VOLET HABITAT ACTION COEUR DE VILLE"

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la modification du règlement communautaire d'attribution des aides financières au logement, ci-annexé, portant intégration d'un nouveau chapitre intitulé abondements spécifiques pour le « Volet Habitat Action Cœur de Ville » créant 9 abondements spécifiques ouverts au bénéfice de l'opération « OPAH-RU de Saumur » en cours de finalisation, pour deux volets d'intervention : la résorption et la prévention de la vacance :

a) Prime « Vacance » à destination des propriétaires occupants ;
b) Prime « Vacance » à destination des propriétaires bailleurs ;
c) Aide au rétablissement d'accès indépendants aux étages d'habitation au-dessus de locaux commerciaux en RDC ;
d) Prime pour regroupement de logements vacants ;

e) Aide aux travaux sur parties communes d'un immeuble en mono-propriété ;
f) Aide aux travaux de démolition de bâtiment(s) annexe(s) à un immeuble d'habitation ;
g) Aide à la création d'un espace extérieur privatif en ville ;
h) Aide à la création d'ascenseurs ;
i) Aide aux travaux sur parties communes d'un immeuble en copropriété (copropriétés financièrement non fragiles).

Le projet de règlement modifié est annexé à la présente délibération.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-024- DC

RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - TARIFICATION GÉNÉRALE 2021 - 2022 APPLICABLE AU 1ER JUILLET 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de:

- **VALIDER** les propositions d'évolution, ci-après précisés, applicables à compter :

- du 1er juillet 2021 pour la tarification générale 2021-2022,
- du 15 avril 2021 pour la location de vélo AVAE,

- **VALIDER** les propositions d'évolution pour la souscription des abonnements scolaires 2021-2022 ci-après précisés.

TARIFICATION TOUS PUBLICS

	Tarifs actuels	Tarifs proposés au 1er juillet 2021 sauf vélo et scolaires	Publics	Modalités d'utilisation
Sur l'ensemble du réseau				
Tout public				
Ticket unitaire	1,40 €	1,50 €	Tout public	Valable 2 h après la 1ère validation correspondances illimitées, allers-retours possibles
Ticket dépannage	2,00 €	2,00 €		Valable 2 h après la 1ère validation correspondances illimitées, allers-retours possibles – achat uniquement à bord
Ticket dépannage journée	4,20 €	4,00 €		Valable une journée – achat uniquement à bord des véhicules
Carnet de 10 tickets	11,20 €	11,40 €		Valable 2 h après la 1ère validation correspondances illimitées, allers-retours possibles
Carte Hebdomadaire	10,10 €	11,40€		Valable 7 jours à compter de la 1ère utilisation
Carte mensuelle	33,40 €	34,20€		Valable 30 jours à compter de la 1ère validation
Carte annuelle	289,00 €	307,80€		Valable 365 jours à compter de la 1ère validation
Carte annuelle pour les enfants de – 4 ans (hors réseau scolaire)	0,00€	0,00€		Valable 365 jours à compter de la 1ère validation et sur l'ensemble du réseau hors réseau scolaire

Réduction – 26 ans = -25% (sur présentation d'une carte d'identité)				
Carte hebdomadaire – 26 ans	Création titre	8,55€	- 26 ans	Valable 7 jours à compter de la 1ère utilisation
Carte mensuelle – 26 ans	25,00€	25,65€		Valable 30 jours à compter de la 1ère validation
Carte annuelle – 26 ans	205,00€	230,85€		Valable 365 jours à compter de la 1ère validation
Réduction + de 65 ans = -25% (sur présentation d'une carte d'identité)				
Carte hebdomadaire – 26 ans	Création titre	8,55€	+ 65 ans	Valable 7 jours à compter de la 1ère utilisation
Carte mensuelle – 26 ans	25,00€	25,65€		Valable 30 jours à compter de la 1ère validation
Carte annuelle – 26 ans	225,00€	230,85€		Valable 365 jours à compter de la 1ère validation
Réduction solidaire -50%				
Carnet de 10 tickets solidaire *	7,80€	8,00€	Tout public	Valable 2 h après la 1ère validation correspondances illimitées, allers-retours possibles
Carte hebdomadaire solidaire *	Création titre	5,70€		Valable 7 jours à compter de la 1ère utilisation
Carte mensuelle solidaire *	14,50€	17,10€		Valable 30 jours à compter de la 1ère validation
Carte annuelle solidaire *	Création titre	153,90€		Valable 365 jours à compter de la 1ère validation
Autres titres				
Ticket dimanche soir	4,50€	4,50€	Militaires	Valable le dimanche soir sur réservation préalable trajet entre Saumur et la Caserne de Fontevraud
Carnets de 10 tickets réduits	7,80€	8,00€	Familles nombreuses, groupe de + de 10 personnes	Valable 2 h après la 1ère validation correspondances illimitées, allers-retours possibles
Duplicata (carte, gilet)	8,00€	5,00€	Tout public	En cas de perte de la carte, du gilet – demande à faire auprès de Saumur Agglobus
Support Carte anonyme billettique	Création titre	1,00€		Support carte anonyme pour recharger des tickets unitaires et des carnets de 10 tickets
Support Carte abonné billettique	Création titre	0€ la 1ère fois		Support carte billettique pour charger des abonnements
Les scolaires (souscription 2021-2022)				
Carte scolaire annuelle collégiens et lycéens	161,00€	163,40€	Domiciliés sur le territoire de Saumur Val de Loire jusqu'en classe de terminale incluse	Valable du 1/09/N au 31/08/N+1 – tous les jours y compris pendant les vacances scolaires à l'exception du TAD – payable au trimestre scolaire **
Carte scolaire annuelle primaire	86,00€	87,30€		
Carte scolaire annuelle collégiens et lycées solidaire *	141,00€	122,60€		
Carte scolaire annuelle primaire solidaire *	71,00€	65,50€		
Carte scolaire: interne	68,00€	69,00€		Valable pour un aller-retour par semaine en période scolaire – lundi et vendredi (sauf cas de jours fériés) –

				payable au trimestre scolaire **
Carte scolaire garderie	34,30€	35,00€		Valable seulement pendant la période scolaire pour la garderie de Courchamps – payable en une seule fois
Si le dossier d'inscription est reçu par Saumur Agglobus après le 15 juillet, la tarification scolaire sera majorée de 10%				
Tarification intermodale (SNCF+Réseau Agglobus/ Anjoubus+Réseau Agglobus)				
Abonnement hebdomadaire 26 ans et +	7,10 €	7,20€	+ 26 ans	Valable 7 jours à compter de la 1ère utilisation
Abonnement hebdomadaire - de 26 ans	7,10 €	5,40€	-26 ans	
Abonnement mensuel 26 ans et +	21,10 €	21,55€	+ 26 ans	Valable du 1er au dernier jour du mois
Abonnement mensuel - de 26 ans	21,10 €	16,15€	-26 ans	
Abonnement annuel 26 ans et +	215,00 €	193,90€	+ 26 ans	Valable 365 jours à compter de la 1ère utilisation
Abonnement annuel - de 26 ans	161,30€	145,45€	-26 ans	
Transport à la demande zonal				
Ticket TAD zonal	Titres supprimés			
Carte mensuelle TAD zonal				
Carte annuelle TAD zonal				
AVAE – location de vélo à assistance électrique (applicable à partir du 15 avril 2021) * **				
Location 1 mois	41,00 €	34,20€	Habitants du territoire ou salariés du territoire de + de 18 ans – sauf apprenti	Valable 1 mois à compter de la date de location
Location 1 mois solidaire *	Création titre	17,10€		
Location 3 mois	111,00 €	102,60€		Valable 3 mois à compter de la date de location
Location 3 mois solidaire *	Création titre	51,30€		
Location annuelle	364,00€	307,80€		Valable 1 an à compter de la date de location
Location annuelle solidaire *	Création titre	153,90€		
Ligne estivale				
Ticket combiné ligne estivale (aller-retour)	1,00 €	1,00€	Tout public	Valable uniquement sur les lignes estivales en complément d'achat d'une entrée d'un lieu touristique desservi par les lignes estivales – en vente uniquement à l'office de tourisme de Saumur

L'abonnement annuel est payable en une seule fois.
Les abonnements hebdomadaires et mensuels peuvent être payés soit en paiement unique soit en paiement par renouvellement automatique sur la boutique en ligne soit par renouvellement au guichet.

Lors des paiements par renouvellement automatique effectués sur la boutique en ligne du réseau Saumur Agglobus et d'achats consécutifs au guichet de l'agence commerciale Saumur Agglobus, l'achat de 3 abonnements hebdomadaires consécutifs ouvre la gratuité pour le 4ème et l'achat de 9 abonnements mensuels consécutifs ouvre droit aux 3 prochains mois gratuits.

- 50 % à partir du troisième abonnement les moins chers dans la famille (souscription en simultanée) – fournir l'attestation de paiement CAF intégrant les ayants droits.
Gratuité pour les accompagnateurs de personnes handicapées porteuses d'une carte inclusion mention « invalidité » (celles dont le handicap est reconnu à 80%) (limité à un seul accompagnateur)

* tarification solidaire : tarification ouverte à tous dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700€ sur présentation de l'un des justificatifs suivants ainsi qu'aux demandeurs d'asile :

- attestation de paiement de CAF de moins de trois mois intégrant les ayant droits ;
- attestation quotient de tarification solidaire de la mairie de domicile ;
- attestation de demande d'asile pour les demandeurs d'asile.

** La carte scolaire peut-être utilisée sur l'ensemble du réseau toute l'année sur les lignes régulières et les circuits scolaires dans les limites des places disponibles en cas de changement d'itinéraire actuel et à l'exception du transport à la demande

*** Le temps de location maximum au cumulé par client est fixé à 36 mois.

Pour les abonnements scolaires, le paiement trimestriel est réparti de la manière suivante :

Abonnement	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	Total
Quotient familial supérieur à 700€				
Collégiens / lycéens	54,50 €	54,50 €	54,40€	163,40 €
Collégiens / lycéens à partir du 15 juillet – 10 % suppl.	70,74 €	54,50 €	54,50€	179,74 €
Primaires	29,10 €	29,10 €	29,10 €	87,30 €
Primaires (à partir du 15 juillet – 10 % suppl.)	37,83 €	29,10 €	29,10 €	96,03 €
Quotient familial inférieur à 700€				
Collégiens / lycéens	41,00 €	40,80 €	40,80 €	122,60 €
Collégiens / lycéens à partir du 15 juillet – 10 % suppl.	53,26 €	40,80 €	40,80 €	134,86 €
Primaires	21,90 €	21,80 €	21,80 €	65,50 €
Primaires (à partir du 15 juillet – 10 % suppl.)	28,45 €	21,80 €	21,80 €	72,05 €
Autre tarification scolaire				
Carte scolaire garderie Courchamps	11,80 €	11,60 €	11,60 €	35,00 €
Carte scolaire garderie Courchamps (à partir du 15 juillet – 10% suppl.)	15,30 €	11,60 €	11,60 €	38,50 €
Interne	23,00 €	23,00 €	23,00 €	69,00 €
Interne (à partir du 15 juillet – 10% suppl.)	29,90 €	23,00 €	23,00 €	75,90 €

Ces montants pourront également servir pour une souscription en cours d'année ou un remboursement (tout trimestre commencé est dû sauf en cas de longue maladie - voir l'article 6-6-4 du règlement d'exploitation)

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-025- DC

TRAVAUX DE DOUBLEMENT DE LA RD347 ENTRE LE PONT DU CADRE NOIR ET LE GIRATOIRE DE POCÉ - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - AVENANT N°1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention financière entre le département de Maine et Loire et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire lié au projet du doublement de la RD 347 entre le Pont du Cadre Noir et le giratoire de Pocé, incluant l'aménagement de l'échangeur des Romans, ainsi que son nouveau plan de financement détaillé ci-après,

Financement	Montant des Travaux 2x2 voies et échangeur	Montant des Travaux (hors périmètre opération)
Montant Total	11383000 €	87000 €
Avance de Financement – contribution forfaitaire		
Département	11383000 €	87000 €
Région / Département	9107000 €	
Participation CASVL / communes	2276000 €	87000 €
Répartition de la participation forfaitaire		
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	1916000 € (y compris reste à charge pour les travaux de déplacement des réseaux aep et eu sur l'échangeur des Romans)	
Commune de Distré	150000 €	
Commune de Rou-Marson	10000 €	
Ville de Saumur	200000 €	87000 €

- **DE DONNER** au Président ou au Vice-Président en charge des Grands Équipements tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier et notamment la convention de financement

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-026- DC

APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS SPANC À COMPTER DU 1ER AVRIL 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** à compter du 01 avril 2021 les tarifs 2021 de l'assainissement non collectif détaillés dans le tableau ci-après ;

TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021 (en € TTC) Applicables au 01/04/2021		
Toutes installations (inférieures ou supérieures à 20 EH)	contrôle de conception	150,00 €
	contrôle d'exécution	250,00 €
	contre-visite supplémentaire	125,00 €
	diagnostic ou contrôle de bon fonctionnement (fixé par le SPANC)	100,00 €
	diagnostic à la demande du propriétaire (ex : vente) ou d'un tiers	250,00 €
Pénalités pour toutes installations (inférieures ou supérieures à 20 EH)	pénalité annuelle pour non réalisation de travaux suite au dépassement du délai de 4 ans	100,00 €
	pénalité pour refus de contrôle	200,00 €
	pénalité annuelle pour non réalisation de travaux ou mauvais état de fonctionnement suite à une cession immobilière	200,00 €

Résultat des votes : « Pour » = 64; «Contre» = 3; « Abstention » = 2

DELIBERATION N° 2021-027- DC

RÉGIES À SEULE AUTONOMIE FINANCIÈRE POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DÉSIGNÉES SOUS LE NOM COMMERCIAL "EAUX - SAUMUR VAL DE LOIRE RÉGIE" - DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DES RÉGIES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DESIGNER** Monsieur Frédéric BARDOU comme Directeur des régies à simple autonomie financière de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 66; «Contre» = 0; « Abstention » = 3

DELIBERATION N° 2021-028- DC

SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET LE DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE POUR LES TRAVAUX DE DÉVOIEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR L'ÉCHANGEUR DES ROMANS SUR LA ROCADE DE SAUMUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la convention financière entre le Département de Maine et Loire et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour les travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif sur la base d'un déplacement « à l'identique », d'un montant estimé à 298 000 € HT avec la répartition suivante : Département de 80%, soit 238 000 € HT et CASVL 20 % soit 60 000 € HT.

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge du cycle de l'eau à signer ladite convention financière, et l'ensemble des documents y afférents ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de du cycle de l'eau à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-029- DC

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - APPROBATION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS DE SERVICE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les nouveaux règlements de service eau potable et assainissement collectif communs sur l'intégralité des 45 communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-030- DC

CONTRAT DE QUASI-RÉGIE POUR L'EXPLOITATION ET L'ANIMATION DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - AVENANT N°1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au Contrat de quasi-régie pour l'exploitation du service public de gestion des déchets qui prendra effet à compter du 1er mai 2021 et qui porte le montant du forfait annuel de 7 000 000 € HT à 6 921 000 € HT par an, sauf pour l'année 2021 où la rémunération forfaitaire est de 6 952 780 € HT ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à signer l'avenant n°1 au Contrat de quasi-régie pour l'exploitation du service public de gestion des déchets et tout acte s'y rapportant ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-031- DC

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - APPROBATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour la période 2021-2027,

- **D'AUTORISER** le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-032- DC

CONTRAT POUR LA LOIRE ET SES ANNEXES 2021-2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour la restauration de la boire de Gennes ;

- **DE SOLLICITER** l'intégration du projet de restauration de la boire de Gennes au Contrat pour la Loire et ses Annexes 2021-2023, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

- **DE SOLLICITER** auprès des financeurs toute subvention éligible pour la restauration de la boire de Gennes, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Agence de l'eau Loire-Bretagne	5 000€	50 %
Région Pays de la Loire	3 000€	30 %
Autofinancement CASVL	2 000€	20 %
Total (€ HT)	10 000€	100 %

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat 2021-2023 entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, pour l'animation du programme de restauration des annexes fluviales ;

- **D'AUTORISER** le Président ou la Conseillère déléguée en charge de la valorisation de la biodiversité à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente décision et à signer l'ensemble des documents y afférent.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-033- DC

SYNDICAT DE LA LOSSE - AUTORISATION DE REPRISE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES PAR LES COMMUNES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la reprise, à la charge des 6 communes concernées (Louzy, Saint-Martin-de-Sanzay, Saint-Cyr-la-Lande, Antoigné, Brion-Près-Thouet et Montreuil-Bellay), de la gestion des ouvrages hydrauliques présents sur leur territoire, avant que le Syndicat de la Losse n'ait fusionné avec les autres syndicats du bassin versant du Thouet ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la GEMAPI et de la gestion du Thouet à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente décision et à signer l'ensemble des documents y afférent.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-034- DC

COMPTES DE GESTION (CG) 2020 - APPROBATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉCLARER** que les comptes de gestion 2020 des budgets listés ci-dessous, dressés par le Service de Gestion Comptable de Saumur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et les approuve.

Budget Principal,
Budget Annexe Collecte et traitement des déchets,
Budget Annexe Transports,
Budget Annexe Lotissements et zones d'activités,
Budget Annexe Eau potable,
Budget Annexe Assainissement,
Budget Annexe SPANC,
Budget Annexe Eaux pluviales.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-035- DC

COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2020 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - APPROBATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les Comptes Administratifs 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 68; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-036- DC

COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2020 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - AFFECTATION ET REPRISE DES RÉSULTATS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AFFECTER ET DE REPRENDRE** les résultats définitifs de l'exercice 2020 du budget Principal et des Budgets Annexes comme indiqué ci-dessus.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-037- DC

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) - CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) : MODIFICATIONS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** les modifications des Autorisations de Programme - Crédits de Paiement telles que figurant au tableau ci-annexé.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-038- DC

BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES (BS) 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le Budget Supplémentaire et ses annexes pour l'exercice 2021, conformément au tableau ci-dessous et la présentation de chacun des budgets, chapitre par chapitre :

	BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	PRINCIPAL	5 328 410,13	5 328 410,13	8 510 785,71	8 510 785,71
BUDGETS ANNEXES	COLLECTE et TRAITEMENT DECHETS	211 800,00	2 228 100,07	188 446,08	188 446,08
	TRANSPORTS	0,00	0,00	142 531,82	205 831,58
	LOTISSEMENTS - ZONES D'ACTIVITÉS	423 326,67	2 039 615,98	1 542 790,67	423 326,67
	EAU POTABLE	5 159 544,00	5 492 369,43	3 141 085,88	4 835 688,18
	ASSAINISSEMENT	2 635 435,54	3 624 266,98	4 245 215,94	4 245 215,94
	S. P. A. N. C.	0,00	69 097,38	0,00	14 996,41
	EAUX PLUVIALES	241 892,66	241 892,66	72 992,66	72 992,66
	TOTAL GÉNÉRAL	***14 000 409,00***	***19 023 752,63***	***17 843 848,76***	***18 497 283,23***

1- BUDGET PRINCIPAL

- Équilibres budgétaires 2021

FONCTIONNEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉPENSES	011	Charges à caractère général	8 502 362,00	576 692,02		9 079 054,02
	012	Charges du personnel	10 301 522,00	19 810,00		10 321 332,00
	014	Att2nuation de produits	11 750 852,00		107 526,00	11 858 378,00
	65	Autres charges de gestion courante	7 024 087,00		-221 000,00	6 803 087,00
	66	Charges financières	530 000,00			530 000,00
	67	Charges exceptionnelles	74 700,00	5 220,00	32 000,00	111 920,00
	023	Virement à section d'investissement	114 329,00		4 244 162,11	4 358 491,11
	042	Op° Ordre entre sections	5 096 400,00		564 000,00	5 660 400,00
		TOTAL	43 394 252,00	601 722,02	4 726 688,11	48 722 662,13
RECETTES	013	Atténuation de charges	115 337,00			115 337,00
	70	Produit des services	2 304 542,00			2 304 542,00
	73	ImpOts et taxes	28 159 798,00			28 159 798,00
	74	Dotations participations	10 952 866,00			10 952 866,00
	75	Autres produits de gestion courante	622 376,00			622 376,00
	76	Produits financiers	39 315,00			39 315,00
	77	Produits exceptionnels	25 500,00			25 500,00
	042	Op° Ordre entre sections	1 174 518,00		11 200,00	1 185 718,00
	002	Résultat excédentaire			5 317 210,13	5 317 210,13
		TOTAL	43 394 252,00	0,00	5 328 410,13	48 722 662,13

INVESTISSEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉPENSES	10	Reversement dotations			75 341,00	75 341,00
	20	Immo incorporelles	1 629 091,00	672 520,09	-120 000,00	2 181 611,09
	204	Subventions d'équipement versées	1 649 496,00	1 132 697,66	26 000,00	2 808 193,66
	21	Immo corporelles	2 285 540,00	1 090 514,93	752 500,00	4 128 554,93
	23	Travaux	2 892 500,00	1 118 959,51	-1 932 500,00	2 078 959,51
		Opérations d'équipement (AP)	6 537 062,00	2 975 114,52	2 307 438,00	11 819 614,52
	16	Remb K	2 075 000,00	1 000,00		2 076 000,00
	16	Remb Temporaires (16449)	1 750 000,00			1 750 000,00
	27	Autres immo financières	610 000,00	400 000,00		1 010 000,00
	45	Op° pour les Tiers	190 000,00			190 000,00
	040	Op° Ordre entre sections	1 174 518,00		11 200,00	1 185 718,00
	041	Op° Ordre Patrimoniale	1 400 000,00			1 400 000,00
		TOTAL	22 193 207,00	7 390 806,71	1 119 979,00	30 703 992,71
RECETTES	10	Dotations et fds de réserve	1 808 000,00	115 950,00		1 923 950,00
	1 068	R éserves/excédents de fcmt capitalisés			3 150 000,00	3 150 000,00
	13	Subventions	3 040 411,00	1 782 633,25	-96 000,00	4 727 044,25
	16	Emprunts	7 851 463,00		-3 593 144,22	4 258 318,73
	16	Remb Temporaires (16449)	1 750 000,00			1 750 000,00
	165	Cautions	40 000,00			40 000,00
	27	Autres immo financières	102 604,00			102 604,00
	45	Op° pour les Tiers	190 000,00	24 489,99		214 489,99
	021	Virement de la section fonctionnement	114 329,00		4 244 162,11	4 358 491,11
	024	Produit des cessions	800 000,00			800 000,00
	040	Op° Ordre entre sections	5 096 400,00		564 000,00	5 660 400,00
	041	Op° Ordre Patrimoniale	1 400 000,00			1 400 000,00
	001	Résultat excédentaire			2 318 694,58	2 318 694,58
		TOTAL	22 193 207,00	1 923 073,24	6 587 712,47	30 703 992,71

2 – BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

- Équilibres budgétaires 2021

FONCTIONNEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉPENSES	011	Charges à caractère général	11 024 277,00			11 024 277,00
	012	Charges du personnel	182 400,00			182 400,00
	014	Atténuation de produits				0,00
	65	Autres charges de gestion courante	143 500,00			143 500,00
	66	Charges financières	2 500,00			2 500,00
	67	Charges exceptionnelles	20 000,00			20 000,00
	023	Virement			211 800,00	211 800,00
	042	Op° Ordre entre sections	320 000,00			320 000,00
		TOTAL	**11 692 677,00**	**0,00**	**211 800,00**	**11 904 477,00**
RECETTES	013	Atténuation de charges	1 000,00			1 000,00
	70	Produit des services	538 100,00			538 100,00
	73	Impôts et taxes	9 509 577,00			9 509 577,00
	74	Dotations participations	1 209 000,00			1 209 000,00
	75	Autres produits de gestion courante	357 000,00			357 000,00
	042	Op° Ordre entre sections	78 000,00			78 000,00
	002	Résultat excédentaire			2 228 100,07	2 228 100,07
		TOTAL	**11 692 677,00**	**0,00**	**2 228 100,07**	**13 920 777,07**
						2 016 300,07

INVESTISSEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉPENSES	20	Immo incorporelles	81 600,00			81 600,00
	21	Immo corporelles	407 500,00	100 638,42		508 138,42
	23	Travaux		31 407,66		31 407,66
	23	Opérations d'équipement (AP)		56 400,00		56 400,00
	16	Remb K	45 000,00			45 000,00
	040	Op° Ordre entre sections	78 000,00			78 000,00
	041	Op° Ordre Patrimoniale	220 000,00			220 000,00
		TOTAL	**832 100,00**	**188 446,08**	**0,00**	**1 020 546,08**
RECETTES	10	Dotations et fds de réserve	80 300,00	7 441,00		87 741,00
	1 068	Réserves/excédents de fcmt capitalisés			157 816,52	157 816,52
	16	Emprunts	211 800,00		-211 800,00	0,00
	021	Virement			211 800,00	211 800,00
	040	Op° Ordre entre sections	320 000,00			320 000,00
	041	Op° Ordre Patrimoniale	220 000,00			220 000,00
	001	Résultat excédentaire			23 188,56	23 188,56
		TOTAL	**832 100,00**	**7 441,00**	**181 005,08**	**1 020 546,08**

3 – BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

- Équilibres budgétaires 2021

FONCTIONNNEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉPENSES	011	Charges à caractère général	7 566 012,00			7 566 012,00
	012	Charges du personnel	114 587,00			114 587,00
	014	Atténuation de produits	1 000,00			1 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	80 800,00			80 800,00
	66	Charges financières	50 000,00			50 000,00
	67	Charges exceptionnelles	5 000,00			5 000,00
	042	Op° Ordre entre sections	283 500,00			283 500,00
		TOTAL	**8 100 899,00**	**0,00**	**0,00**	**8 100 899,00**
RECETTES	013	Atténuation de charges	9 400,00			9 400,00
	70	Produit des services	1 220 000,00			1 220 000,00
	73	Impôts et taxes	2 800 000,00			2 800 000,00
	74	Dotations participations	3 936 499,00		-347 418,38	3 589 080,62
	042	Op° Ordre entre sections	135 000,00			135 000,00
	002	Résultat excédentaire			347 418,38	347 418,38
		TOTAL	**8 100 899,00**	**0,00**	**0,00**	**8 100 899,00**

INVESTISSEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉPENSES	20	Immo incorporelles	21 850,00	39 765,00		61 615,00
	21	Immo corporelles	187 000,00	102 766,82		289 766,82
	16	Remb K	145 000,00			145 000,00
	040	Op° Ordre entre sections	135 000,00			135 000,00
		TOTAL	**488 850,00**	**142 531,82**	**0,00**	**631 381,82**
RECETTES	13	Subventions	57 500,00			57 500,00
	16	Emprunts	147 850,00		-147 850,00	0,00
	040	Op° Ordre entre sections	283 500,00			283 500,00
	001	Résultat excédentaire			353 681,58	353 681,58
		TOTAL	**488 850,00**	**0,00**	**205 831,58**	**694 681,58**

4 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITÉS »

- Équilibres budgétaires 2021

FONCTIONNEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉP.	023	Virement			423 326,67	423 326,67
	042	Op° Ordre entre sections	2 259 748,00			2 259 748,00
	043	Op° Ordre à l'intérieur de la section	10 410,00			10 410,00
		TOTAL	**2 270 158,00**	**0,00**	**423 326,67**	**2 693 484,67**
REC.	70	Produit des services	1 129 874,00		-781 264,00	348 610,00
	74	Dotations participations		8 432,21		8 432,21
	042	Op° Ordre entre sections	1 129 874,00			1 129 874,00
	043	Op° Ordre à l'intérieur de la section	10 410,00			10 410,00
	002	Résultat excédentaire			2 812 447,77	2 812 447,77
		TOTAL	**2 270 158,00**	**8 432,21**	**2 031 183,77**	**4 309 773,98**

INVESTISSEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉP.	010	Reversement dotations	10 410,00	110 426,91		120 836,91
	040	Op° Ordre entre sections	1 129 874,00			1 129 874,00
	001	Résultat déficitaire			1 432 363,76	1 432 363,76
		TOTAL	**1 140 284,00**	**110 426,91**	**1 432 363,76**	**2 683 074,67**
REC.	021	Virement			423 326,67	423 326,67
	040	Op° Ordre entre sections	2 259 748,00			2 259 748,00
		TOTAL	**2 259 748,00**	**0,00**	**423 326,67**	**2 683 074,67**

5 – BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

- Équilibres budgétaires 2021

FONCTIONNEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉPENSES	011	Charges à caractère général	3 192 381,00		2 814 104,00	6 006 485,00
	012	Charges du personnel	1 774 498,00			1 774 498,00
	014	Atténuation de produits	432 900,00		311 000,00	743 900,00
	65	Autres charges de gestion courante	66 900,00			66 900,00
	66	Charges financières	105 000,00			105 000,00
	67	Charges exceptionnelles	70 000,00			70 000,00
	042	Op° Ordre entre sections	5 611 760,00		2 034 440,00	7 646 200,00
		TOTAL	**11 253 439,00**	**0,00**	**5 159 544,00**	**16 412 983,00**
RECETTES	013	Atténuation de charges	42 700,00			42 700,00
	70	Produit des services	10 479 579,00			10 479 579,00
	75	Autres produits de gestion courante	3 000,00			3 000,00
	042	Op° Ordre entre sections	728 160,00			728 160,00
	002	Résultat excédentaire			5 492 369,43	5 492 369,43
		TOTAL	**11 253 439,00**	**0,00**	**5 492 369,43**	**16 745 808,43**

INVESTISSEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉPENSES	20	Immo incorporelles	322 000,00	285 074,90	-63 890,00	543 184,90
	21	Immo corporelles	1 813 000,00	1 273 985,14	340 000,00	3 426 985,14
	23	Travaux	1 010 000,00	123 255,66	-1 000 000,00	133 255,66
	23	Opérations d'équipement (AP)	1 175 000,00	225 575,19	1 063 890,00	2 464 465,19
	16	Remb K	650 000,00			650 000,00
	040	Op° Ordre entre sections	728 160,00			728 160,00
	041	Op° Ordre Patrimoniale	800 000,00			800 000,00
	001	Résultat déficitaire			893 194,99	893 194,99
		TOTAL	**6 498 160,00**	**1 907 890,89**	**1 233 194,99**	**9 639 245,88**
RECETTES	1 068	Réserves/excédents de fcmt capitalisés			2 618 000,00	2 618 000,00
	13	Subventions	86 400,00	183 248,18		269 648,18
	040	Op° Ordre entre sections	5 611 760,00		2 034 440,00	7 646 200,00
	041	Op° Ordre Patrimoniale	800 000,00			800 000,00
		TOTAL	**6 498 160,00**	**183 248,18**	**4 652 440,00**	**11 333 848,18**

6 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

- Équilibres budgétaires 2021

FONCTIONNEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉP.	011	Charges à caractère général	3 311 033,00		1 680 367,00	4 991 400,00
	012	Charges du personnel	648 579,00			648 579,00
	65	Autres charges de gestion courante	24 000,00			24 000,00
	66	Charges financières	320 700,00			320 700,00
	67	Charges exceptionnelles	41 600,00			41 600,00
	023	Virement			955 068,54	955 068,54
	042	Op° Ordre entre sections	4 689 800,00			4 689 800,00
		TOTAL	**9 035 712,00**	**0,00**	**2 635 435,54**	**11 671 147,54**
REC.	70	Produit des services	7 731 746,00			7 731 746,00
	042	Op° Ordre entre sections	1 303 966,00			1 303 966,00
	002	Résultat excédentaire			3 624 266,98	3 624 266,98
		TOTAL	**9 035 712,00**	**0,00**	**3 624 266,98**	**12 659 978,98**

INVESTISSEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉP.	20	Immo incorporelles	747 000,00	109 412,19		856 412,19
	21	Immo corporelles	1 903 000,00	1 972 840,38		3 875 840,38
	23	Travaux		15 996,04		15 996,04
	23	Opérations d'équipement (AP)	950 000,00	607 689,87	101 000,00	1 658 689,87
	16	Remb K	1 000 000,00			1 000 000,00
	16	Remb Temporaires (16449)	3 433 314,00			3 433 314,00
	040	Op° Ordre entre sections	1 303 966,00			1 303 966,00
	041	Op° Ordre Patrimoniale	300 000,00		680 000,00	980 000,00
	001	Résultat déficitaire			758 277,46	758 277,46
		TOTAL	**9 637 280,00**	**2 705 938,48**	**1 539 277,46**	**13 882 495,94**
REC.	1 068	Réserves/excédents de fcmt capitalisés			2 745 500,00	2 745 500,00
	13	Subventions	360 000,00	718 813,40		1 078 813,40
	16	Emprunts	854 166,00		-854 166,00	0,00
	16	Remb Temporaires (16449)	3 433 314,00			3 433 314,00
	021	Virement			955 068,54	955 068,54
	040	Op. Ordre entre sections	4 689 800,00			4 689 800,00
	041	Op. Ordre Patrimoniale	300 000,00		680 000,00	980 000,00
		TOTAL	**9 637 280,00**	**718 813,40**	**3 526 402,54**	**13 882 495,94**

7 – BUDGET ANNEXE « SPANC»

- Équilibres budgétaires 2021

FONCTIONNEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉP.	011	Charges à caractère général	59 805,00			59 805,00
	012	Charges du personnel	93 800,00			93 800,00
	65	Autres charges de gestion courante	1 000,00			1 000,00
	67	Charges exceptionnelles	1 000,00			1 000,00
	023	Virement	6 870,00			6 870,00
	042	Op° Ordre entre sections	2 000,00			2 000,00
		TOTAL	**164 475,00**	**0,00**	**0,00**	**164 475,00**
REC.	013	Atténuation de charges	36 710,00			36 710,00
	70	Produit des services	124 765,00			124 765,00
	77	Produits exceptionnels	3 000,00			3 000,00
	002	Résultat excédentaire			69 097,38	69 097,38
		TOTAL	**164 475,00**	**0,00**	**69 097,38**	**233 572,38**

INVESTISSEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DÉP.	20	Immo incorporelles	5 000,00			5 000,00
	21	Immo corporelles	5 510,00			5 510,00
		TOTAL	**10 510,00**	**0,00**	**0,00**	**10 510,00**
REC.	10	Dotations et fds de réserve	1 640,00	4 869,00		6 509,00
	021	Virement	6 870,00			6 870,00
	040	Op° Ordre entre sections	2 000,00			2 000,00
	001	Résultat excédentaire			10 127,41	10 127,41
		TOTAL	**10 510,00**	**4 869,00**	**10 127,41**	**25 506,41**

8 – BUDGET ANNEXE « EAUX PLUVIALES »

- Équilibres budgétaires 2021

FONCTIONNEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DEP	011	Charges à caractère général	7 130,00		211 000,00	218 130,00
	012	Charges du personnel			24 200,00	24 200,00
	66	Charges financières	29 000,00			29 000,00
	023	Virement			6 692,66	6 692,66
	042	Op° Ordre entre sections	86 000,00			86 000,00
		TOTAL	**122 130,00**	**0,00**	**241 892,66**	**364 022,66**
REC	74	Dotations participations	120 530,00		192 077,79	312 607,79
	042	Op: Ordre entre sections	1 600,00			1 600,00
	002	Résultat excédentaire			49 814,87	49 814,87
		TOTAL	**122 130,00**	**0,00**	**241 892,66**	**364 022,66**

INVESTISSEMENT

	Cptes	Intitulé	BP	Report N-1	BS	TOTAUX
DEP	21	Immo corporelles		19 760,35	30 000,00	49 760,35
	16	Remb K	90 000,00			90 000,00
	040	Op. Ordre entre sections	1 600,00			1 600,00
	001	Résultat déficitaire			23 232,31	23 232,31
		TOTAL	**91 600,00**	**19 760,35**	**53 232,31**	**164 592,66**
REC	1 068	Reserves/excédents de fcmt			66 300,00	66 300,00
	16	Emprunts	5 600,00			5 600,00
	021	Virement			6 692,66	6 692,66
	040	Op. Ordre entre sections	86 000,00			86 000,00
		TOTAL	**91 600,00**	**0,00**	**72 992,66**	**164 592,66**

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-039- DC

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES (TDL) 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE MAINTENIR pour 2021** les taux d'imposition des taxes directes locales à leur niveau existant, à savoir :

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	22,57 %
Taxe Foncière – Bâti (TFB) :	1,28 %
Taxe Foncière – Non Bâti (TFNB) :	3,31 %

Résultat des votes : « Pour » = 68; «Contre» = 1; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-040- DC

CRÉANCES ÉTEINTES (CE)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADMETTRE** en créances éteintes :

pour un montant total de 1 928,87 € sur le budget principal ;
pour un montant total de 2 680,17 € sur le budget annexe collecte et traitement des déchets ;
pour un montant total de 1 034,70 € sur le budget annexe transports ;
pour un montant total de 3 054,27 € sur le budget annexe eau potable ;
pour un montant total de 1 154,15 € sur le budget annexe assainissement ;

- **ET D'IMPUTER** ces dépenses sur les crédits ouverts en 2021 au compte 6542 ; des budgets concernés de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-041- DC

PISCINES COMMUNAUTAIRES : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES COURS, CONSÉCUTIVEMENT AUX MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID 19.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER ET VALIDER** les modalités de remboursement des séances non effectuées en lien avec la fermeture exceptionnelle des piscines communautaires, consécutivement aux mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid 19 depuis le 24 octobre 2020.

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-042- DC

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

1. Direction des Ressources Humaines :

Budget principal (1) :

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION		
Grade	**Catégorie**	**Temps de travail**	**Effectif**	**Grade**	**Catégorie**	**Temps de travail**
Adjoint administratif principal 1è classe	C	Temps complet	-1	+ 1	Adjoint administratif	B

2 . Direction Générale - service Systèmes d'Information

Budget principal (1) :

Grade	Catégorie	effectif	Temps de travail	Type de recrutement/ durée de l'engagement
technicien	B	+ 1	Temps complet	titulaire

3 . Direction des Moyens Généraux - service Archives

Budget principal (1) :

Grade	Catégorie	effectif	Temps de travail	Type de recrutement/ durée de l'engagement
assistant de conservation du patrimoine	B	+ 1	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel: article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois

4. Direction Générale – service Communication

Grade	Catégorie	effectif	Temps de travail	Type de recrutement/ durée de l'engagement
rédacteur principal de 1ère classe	B	+ 1	Temps complet	CDI

Résultat des votes : « Pour » = 69; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

***

La séance est levée à 21 heures 15

Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : le 8 avril 2021	Fait à Saumur, le 8 avril 2021 Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire Jackie GOULET